

Procès Verbal

Séance du 11 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le onze du mois d'avril à 18 h 30, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Nadège LECLERC, Maryse MILLOT, Aurélie LEVÊQUE, Véronique ROHR, Katia BOQUET et Hervé MARTIN, Servane CARON, Francis DELABY.

Absents excusés : Monsieur Joël BARRIER et Madame Suzanne COURROUBLE

Pouvoir :

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY

Le quorum étant atteint, Madame la présidente ouvre la séance à 18h30, et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Francis DELABY se propose et le conseil accepte.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- Délibération : Approbation du compte de gestion 2022
- Délibération : Approbation du compte administratif 2022
- Délibération : Affectation des résultats 2023
- Délibération : Approbation du budget primitif 2023
- Délibération : Passage de la M14 en M57 Abrégée au 01/01/2024
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par Monsieur DESCAMPS Patrick, Chef de Service Comptable des Finances Publiques de 3ème catégorie à Beauvais municipale, et après en avoir délibéré, le CCAS approuve à l'unanimité **le compte de gestion pour l'exercice 2022**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame La Présidente présente les résultats de fin d'année 2022 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	14 838.08 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 944.75 €
Résultat de clôture de fin d'année 2022 EXCEDENTAIRE	16 782.83 €

Après avoir pris part à la discussion Madame la Présidente quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote et laisse la place au doyen d'âge, Madame Maryse MILLOT qui préside la séance afin de soumettre au vote le compte administratif du CCAS de l'exercice 2022 ;

Le **Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2022** est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AFFECTATION DE RESULTATS 2023

Le CCAS, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 14 838.08 € et un excédent d'investissement de 1 944.75 € ce qui représente un résultat de clôture pour l'année 2022 EXCEDENTAIRE de 16 782.83 €, décide :

- D'affecter à l'article 001 — excédent d'investissement reporté (Inv. Rec) 1 944 euros
- D'affecter à l'article 002 — excédent de fonctionnement reporté (Fonct. Rec.) 14 838 euros

au budget primitif 2023 du CCAS .

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023

Madame la présidente revient en séance. Puis présente le budget primitif du CCAS de l'exercice 2023 en équilibre avec les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES
EN FONCTIONNEMENT	32 590 €	32 590 €
EN INVESTISSEMENT	1 944 €	1 944 €

Le **budget primitif du CCAS de l'exercice 2023** est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PASSAGE DE LA M14 EN M57 ABREGEE AU 01/01/2024

Le CCAS doit adopter la nomenclature M57 abrégée à compter du 01/01/2024, Cette norme comptable doit s'appliquer au budget du CCAS.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1.- autorisent le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS
- 2.- autorisent Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 10

CONTRE : 0

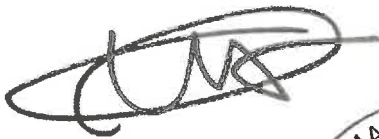
ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Il est rappelé que cette année le legs maréchal pourra être attribué à un jeune homme comme à une jeune fille.

L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h00.

Madame le Présidente,



Monsieur le secrétaire de séance,

